

Conseil municipal du 22 mai 2017 à 20h30

Le quorum est atteint : le maire et 10 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
Janine Lafon a donné procuration à Marie-Joëlle Fouilhac.
Jean-Luc Molles a donné procuration à Martial Serrau.
Secrétaire de séance : Isabelle Pauly
Secrétaire auxiliaire : Véronique Lapacherie.

1- Approbation du compte-rendu du CM du 18 avril 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Fixation du loyer du salon de coiffure à compter du 1^{er} mai 2017.

Suite à délibération, le conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation du loyer mensuel de 1,70 €.

3- Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Vote à l'unanimité pour l'instauration du RIFSEEP.

4- Décision modificative (budget communal)

Pour finir de payer les travaux entrepris au cimetière il manque la somme de 2360 €.
Il est suggéré de prendre sur l'opération 89, au 21578 : autre matériel et outillage.
Vote à l'unanimité.

5- Admission en non valeur (budget assainissement)

Cinq personnes pour une valeur de 572 ,16 €.
Vote à l'unanimité.

6- Convention de mise à disposition du cabinet médical.

Une convention a été établie quant à la mise à disposition du bâtiment « cabinet médical ».
Vote à l'unanimité pour adopter cette convention avec les modifications demandées.

7- Informations diverses.

- Le comice agricole aura lieu le 10 septembre à Grèzes.
- La journée humanitaire se déroulera le samedi 4 juin à Livernon.
- Nous prenons connaissance du courrier envoyé par l'association « Livernon Autrement ».
- Jean-Paul Mejecaze, président du comité de jumelage, nous fait part du refus de M. le Curé de Figeac d'organiser un concert choral dans l'église de Livernon. M.Coldefy doit donc le rencontrer afin d'en comprendre les raisons.
- Jean-Paul Méjecaze s'indigne du fait que l'herbe du hameau de Viazac n'est pas coupée, donc très haute, ce qui peut être très dangereux pour la circulation car la visibilité est très réduite sur les petites routes. M.le maire doit faire venir une entreprise au plus tôt.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 juin à 20h30.

La séance est levée à 22h55.